



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2024

L'an 2024, le vingt-cinq juin à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2024.

Date de convocation : 19 juin 2024

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Mickaël YOU, Marie ALONSO.

Excusé(es) : Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Gisèle GESLIN

Ordre du jour :

- 1) **Urbanisme** : DIA Trait Saint Jean.
- 2) **Urbanisme** : DIA Rue du Presbytère.
- 3) **Urbanisme** : enquête publique pour la vente du chemin communal de la Haute Poissonnière
- 4) **Finances** : revalorisation des loyers
- 5) **Finances** : devis filets de foot.
- 6) **Finances** : devis drapeaux
- 7) **Finances** : devis marquage véhicule technique
- 8) **Divers**
 - Point sur la journée citoyenne
 - Point sur les élections législatives
 - Point sur les subventions des travaux de la salle socioculturelle
 - Dossier argent de poche
 - Communication : point sur le site, le bulletin
 - Point sur le C15

Le procès-verbal de la séance du 21/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

Le point concernant l'étude énergétique du 5b Contour René Gisteau a été ajouté à l'unanimité.

2024-06-01 : Urbanisme : DIA Trait Saint Jean.

Afin de finaliser la vente de la maison située au 5 Trait Saint Jean, le notaire a demandé à la commune si cette dernière souhaitait user de son droit de préemption (DIA n°03510324S0004 du 17/06/2024).

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de renoncer à son droit de préemption
- Autorise Mr le Maire à signer les documents du dossier

2024-06-02 : Urbanisme : DIA Rue du Presbytère.

Le conseil avait voté en mars 2024 la renonciation à son droit de préemption sur les terrains et propriétés de Mr Chantebel situés Contour René Gisteau et Rue du Presbytère pour qu'il puisse les vendre.

Le notaire s'est aperçu que les divisions entre Mr Chantebel et son fils n'étaient pas correctes sur la rue du Presbytère et qu'ils devaient faire des échanges entre eux. Ces propriétés étant dans le périmètre du droit de préemption, il est redemandé au conseil de préempter ou non. Le notaire a donc transmis une DIA référencée 03510324S0003 en date du 22 mai 2024.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de renoncer à son droit de préemption
- Autorise Mr le Maire à signer les documents du dossier.

2024-06-03- Urbanisme : enquête publique pour la vente du chemin communal de la Haute Poissonnière.

Ce point a déjà été examiné en conseil. Les personnes désirant l'acheter ont été recontactées pour savoir si elles étaient toujours d'accord sur les conditions (prix du terrain, prise en charge des frais de géomètre, de notaire et du commissaire enquêteur).

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité et après réception des documents signés par les éventuels acquéreurs.

- Autorise Monsieur la Maire à lancer l'enquête publique pour la vente du chemin communal de la Haute Poissonnière.
- Rappelle que frais engendrés par cette procédure, frais de notaire, de géomètre et du commissaire enquêteur seront pris en charge par les demandeurs,
- Rappelle que le prix de vente est fixé à 4000€ /ha.

2024-06-04- Finances : revalorisation des loyers.

Au regard des mouvements de nos locataires, 2 bâtiments sont concernés par la revalorisation cette année au 01 juillet 2024 : le commerce et le 1 Rue Sainte Anne.

Bâtiment	Loyer actuel	revalorisation	Nouveau loyer
Commerce	360.00€	(128.68/111.33) plafonné à +3.5%	372.60€
1 Rue Sainte Anne	490.00€	(2106/2037)	506.60€

Le conseil après délibération, à l'unanimité :

- Décide de valider la revalorisation des loyers du commerce et du 1 Rue Sainte Anne comme présentée ci-dessus.
- Autorise Mr le Maire à passer les écritures comptables.

2024-06-05- Finances : devis étude énergétique 5b Contour René Gisteau.

Pour réaliser les travaux des 2 logements Contour René Gisteau, il est nécessaire de réaliser une étude thermique.

Le cabinet LCA, qui avait déjà fait une pré-étude, a transmis ses devis définitifs qui s'élèvent à 860.00€ HT (1032.00€ TTC) pour le logement côté parking et 885.00€ HT (1062.00€ TTC) pour le logement côté église.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- Valide les devis du cabinet LCA pour l'étude thermique du bâtiment du 5b Contour René Gisteau : 860.00€ HT pour le logement situé côté parking et 885.00€ HT pour le logement situé côté église.
- Autorise Mr le Maire à signer les devis.

2024-06-06- Finances : devis filets terrain de foot.

Les devis n'étant pas arrivés à temps, le conseil décide à l'unanimité de reporter ce point à une date ultérieure.

2024-07-07 : Finances : devis drapeaux.

Les drapeaux au fronton de la mairie sont à remplacer.

Lot de 3 (France, région, Europe) système anti enroulement : 80/120 : 388.65€ HT

Lot de 3 (France Région Europe), anti enroulement et contrepoids : 80/120 : 501.33€ HT.

Drapeau « basic » France : 80/120 : 26.02€HT.

Drapeau « basic » Europe : 80/120 : 27.87€HT.

Drapeau « basic » région : 80/120 : 23.85€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- Retient la solution de 3 drapeaux (France, Région, Europe) avec système anti enroulement à 388.65€ HT.
- Laisse le soin au service technique de vérifier si le support est à changer. Si c'est le cas, le conseil accepte l'achat du support, soit 40.26 € HT.
- Autorise Mr le Maire à signer le devis.

2024-08-08 : devis marquage véhicule technique.

Le nouveau véhicule du service technique est en service. Il est proposé de mettre dessus des autocollants pour le personnaliser au nom de la commune.

Il a été demandé un devis pour 2 adhésifs 50/70 « logo » : 90€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- Valide le principe d'autocollants pour identifier le véhicule au nom de la commune.
- Souhaite cependant avoir un bon à tirer pour les valider définitivement.
- Autorise Mr le Maire à signer le devis.

Divers :

- **Point sur la journée citoyenne**
- **Point sur les élections législatives**
- **Point sur les subventions des travaux de la salle socioculturelle**
- **Dossier argent de poche**
- **Communication : point sur le site, le bulletin**
- **Point sur le C15**

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal : 23 juillet 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 26/06/2024 et de la publication le 26/06/2024.

Fait à EANCÉ le 26/06/2024

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

Gisèle GESLIN